

Prévention des risques liés à l'amiante - personnel opérateur de chantier -préalable

Ref. **AMI OCi 20**
Durée : 2.0 jour(s) / 14.0
heures
Formacode : 22265

Obtenir l'attestation de compétence "Personnel d'opérateur de chantier pour les activités relevant de l'aliné 2° de l'article R. 4412-94 du Code du travail.

Avertissement :

Le contenu de la cette formation est conforme aux prescriptions fixées dans les annexes techniques de l'arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante, modifié par l'arrêté du 20 avril 2015.

Cette formation permet de se conformer aux obligations réglementaires de la sous section 4 du code du travail.

Se présenter muni :

Equipement de travail obligatoire (vêtements, chaussures de sécurité, maillot de bain, tongs, serviette ou peignoir pour le passage dans les sas...).

Avant la formation : l'employeur doit présenter à l'organisme de formation une fiche d'aptitude qui atteste de l'aptitude médicale du travailleur au poste de travail, établi par le médecin de santé au travail de l'entreprise.

Bien que non obligatoirement stipulée sur la fiche, l'aptitude médicale au poste de travail prend en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire conformément à l'Arrêté du 23/02/2012.

Nous serons dans l'obligation de refuser l'accès à la formation de tout stagiaire n'ayant pas présenté préalablement son aptitude médicale.



Pré-requis :

Maîtrise orale et écrite du français.

Fiche d'aptitude qui atteste de l'aptitude médicale du travailleur au poste de travail conformément à l'Arrêté du 23/02/2012.



Personnes concernées :

Travailleurs indépendants ou personnel chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures, ou du mode opératoire.



Objectifs :

- Identifier les opérations spécifiques à l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiantes
- Appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source
- Mettre en œuvre les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiantes et appliquer un mode opératoire
- Appliquer un mode opératoire.



Programme :

Enseignement théorique :

- Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiantes et ses effets sur la santé effets cancérigènes, effet synergique du tabagisme
- Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiantes et à la prévention du risque amiantes et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés
- Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiantes et alerter, en cas de doute, les personnels d'encadrement de la présence éventuelle d'amiantes
- Connaître et appliquer les méthodes de travail et les procédures opératoires recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement
- Connaître le rôle des équipements de protection collective et les utiliser selon les consignes établies
- Détecter des dysfonctionnements et alerter le personnel d'encadrement; - Connaître et appliquer les consignes d'hygiène dans les bases de vie
- Utiliser les équipements de protection individuelle selon les consignes établies
- Connaître leur rôle, leurs limites d'efficacité et les durées de port en continu recommandées
- Détecter des dysfonctionnements et alerter le personnel d'encadrement
- Connaître les durées maximales d'intervention en zone confinée en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoire utilisés
- Appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets
- Connaître et appliquer la conduite à tenir prévue dans les situations d'urgence ou toutes situations anormales

Mise en situation professionnelle réalisée sur nos plateformes concernent les opérations ou interventions suivantes :

- Opération sur canalisation calorifuge,
- Remplacement joint de bride,
- Opération sur canalisation enterrée,
- Opération sur boîtiers électriques,
- Intervention sur dalle de sol,
- Intervention sur peintures,
- Intervention sur amiantes ciment (canalisation, plaque),
- Soulèvement dalle faux plafond,
- Intervention sur mastic,
- Intervention sur carrelage
- Intervention sur faïence,
- Intervention sur toiture,
- Percement (mur, sol, plafond),
- Sondage et prélèvement d'échantillon.

(nous préciser si les mises en situation professionnelle ci-dessus ne correspondent pas afin d'adapter au mieux nos ateliers pratiques à votre activité)



Démarche pédagogique :

La formation comprend des enseignements théoriques avec mises en pratique sur des plates-formes pédagogiques.

Les méthodes pédagogiques appliquées :

- Méthode affirmative par exposé est limitée aux explications théoriques.
- Méthode interrogative et participatif afin de favoriser l'engagement.
- Méthode active est appliquée continuellement avec des exercices de mises en situations pratiques sur des équipements pédagogiques.
- Méthode démonstrative est appliquée par jeux de rôles ou mises en situations.

La formation est animée par un formateur :

- disposant d'une qualification spécifique de formateur selon les procédures de qualification de Bureau Veritas
- justifiant d'une expérience terrain confirmée dans le domaine concerné



Evaluation et validation :

L'évaluation sommative conforme à l'arrêté comporte :

- Une évaluation théorique réalisée à partir d'un QCM
- Une évaluation pratique incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire